

Bilan de la DSIL 2018-2021

4 années d'utilisation de la dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) dans le Grand Est

Un soutien aux projets structurants des collectivités locales

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui a succédé en 2018 au Fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016, a pour objectif de soutenir les projets portés par les collectivités locales et les dépenses d'investissement s'inscrivant dans le cadre de thématiques prioritaires nationales légalement définies telles que l'attractivité des territoires, la transition énergétique et écologique, la mobilité, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

Cette dotation gérée par la préfecture de région en lien avec les préfectures de département accompagne les contractualisations territoriales (Action Cœur de ville, Pacte Ardennes...), les opérations relevant de grandes priorités d'investissement ainsi que les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) lancés en 2021. Des règles nationales fixent la répartition annuelle des crédits entre les régions au prorata des populations de celles-ci et des populations des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

Dans le Grand Est, l'enveloppe régionale est répartie annuellement entre les 10 départements selon des critères de population, de densité de population et de revenu des ménages. Afin que l'enveloppe ne bénéficie pas uniquement aux départements les plus peuplés, les critères de densité et de revenu rééquilibrent, dans un objectif de cohésion territoriale, la répartition des crédits en faveur des départements les moins peuplés ou ayant une situation socio-économique fragile.

Le financement de projets par la DSIL peut être complété par d'autres dispositifs qui ne sont pris en compte dans la présente analyse, qui rend compte de l'utilisation de la DSIL sur la période 2018-2021, avec un focus sur le plan de relance décidé en 2020 qui a notamment permis d'abonder les enveloppes DSIL.

Un soutien accentué au service de la Relance et de la rénovation énergétique

Les années 2020 et 2021 ont été particulières. La **DSIL « classique »** a en effet bénéficié d'abondements exceptionnels, dans le cadre du plan France Relance afin d'accompagner rapidement et massivement les projets des communes et de leurs groupements. À ce titre le Grand-Est a bénéficié :

- d'un **abondement exceptionnel** de la DSIL, de **88,28 M€** pour 2020 et 2021
- ainsi que d'une enveloppe de **59,8 M€**, dédiée à la **rénovation énergétique** des bâtiments en 2021

La **DSIL « relance »** dite « **exceptionnelle** » a permis de financer des opérations structurantes sur le territoire en faveur du quotidien des habitants rattachées à trois thématiques (transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine historique et culturel). À titre d'exemple ont été financés dans ce cadre la sécurisation du réseau d'eau potable des communes "Val de Meuse en rive droite" (55), le déploiement d'un réseau de chauffage urbain sur le territoire de Châlons-en-Champagne (51), ou la restauration de l'Église Saint Andoche de Beurey (10).

La **DSIL rénovation** a permis de financer spécifiquement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics en 2021 afin notamment de diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux. Ont par exemple été financés dans ce cadre, les travaux de rénovation énergétique des bâtiments du Centre de formation des Apprentis de Champagne-Ardenne ou la restructuration et la remise à niveau patrimoniale et énergétique de l'International Space University de l'Eurométropole de Strasbourg (67).

1. La DSIL classique

À retenir

1 462

Nombre de subventions attribuées en 4 ans

205,7M€

Montant total des subventions

30%

Taux de contribution moyen au financement des projets

Dans le Grand Est, la DSIL classique soutient particulièrement l'attractivité des territoires et bourgs-centres ainsi que la transition énergétique, écologique et la rénovation thermique. La DSIL finance des projets concourant à six grandes thématiques prioritaires d'investissement¹. La répartition des financements accordés dans ce cadre dans le Grand Est par thématiques est la suivante :

	Thématiques	Montant	%	Nombre de projets
1	Développement de l'attractivité des territoires et des bourgs-centres	39 545 159,75 €	19,2 %	246
2	Rénovation thermique - Transition énergétique et écologique	37 518 766,17 €	18,2 %	372
3	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	25 840 150 €	12,60 %	298
4	Développement de l'accessibilité et d'infrastructures en faveur de la mobilité	24 784 934 €	12,04 %	137
5	Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	23 775 040 €	11,60 %	132
6	Accès aux services et aux soins	22 381 656 €	10,8 %	120
7	Accès hébergements et équipements publics	11 048 418 €	5,40 %	44
8	Mise en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	8 962 567 €	4,30 %	52
9	Contrats territoriaux (Contrat CIGEO et Pacte Ardennes)	6 405 744 €	3,10 %	11
10	Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2 673 585,97 €	1,3 %	18
11	Autres (grandes priorités non renseignées)	1 343 295 €	0,6 %	4
12	Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements	850 664,00 €	0,40 %	9
13	Développement du numérique et de la téléphonie mobile	573 317 €	0,30 %	19
	TOTAL	205 703 298,00 €	100 %	1462

¹ - 6 thématiques prioritaires :

- développement écologique des territoires/qualité du cadre de vie/rénovation thermique/transition énergétique/développement des énergies renouvelables
- mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements
- développement du numérique et de la téléphonie mobile
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- réalisation d'hébergements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

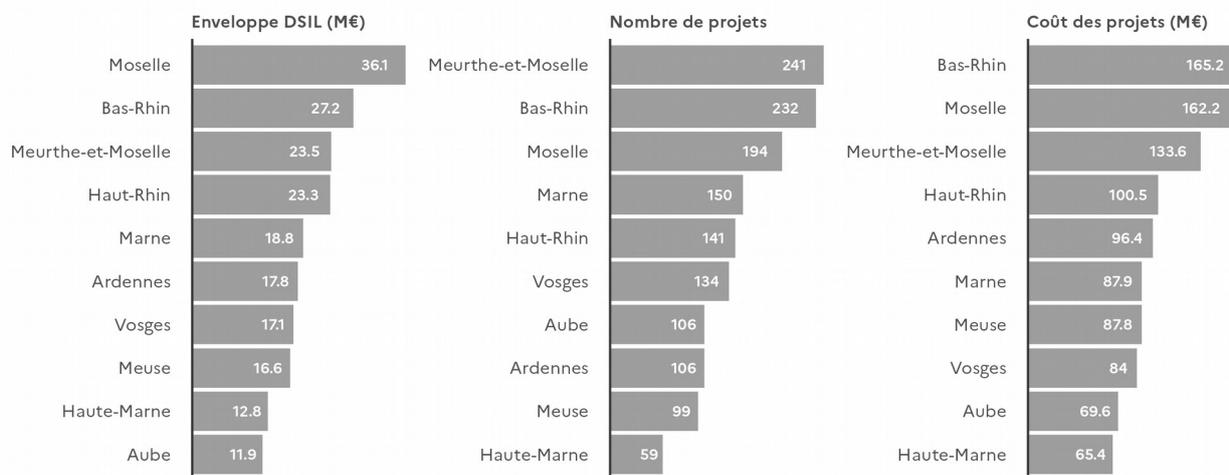
On constate que la DSIL « classique » a particulièrement soutenu, sur la période 2018/2021, **l'attractivité des territoires et des centres-villes** du Grand Est (près de 20 % des projets financés par la DSIL), la **rénovation thermique et la transition énergétique et écologique** (au titre de laquelle 372 projets- s'ajoutant aux projets soutenus en 2021 via l'enveloppe « DSIL rénovation thermique » - ont été financés) ainsi que la **mise aux normes et la sécurisation des équipements publics** (12,6 % des projets financés par la DSIL).

Cette répartition traduit la priorisation d'affectation des dotations souhaitées par le gouvernement en faveur de l'accompagnement des démarches contractuelles inscrites par exemple dans les conventions « Action Cœur de Ville » ou « Petites Villes de Demain » ainsi que la transition écologique des territoires.

1.2. Des différences de stratégie d'emploi de la DSIL classique selon les départements du Grand Est

Les indicateurs départementaux de suivi des subventions au titre de la DSIL classique de 2018 à 2021

Chaque année, l'enveloppe régionale accordée au Grand Est est répartie entre les 10 départements selon des critères démographiques, de densité et de revenu. Les départements les plus peuplés disposent d'une enveloppe plus conséquente. Toutefois, dans un objectif de cohésion, les critères de densité et de revenu rééquilibrent l'enveloppe des départements moins peuplés ou cumulant des fragilités socio-économiques.



Source : SGARE Grand Est • SGARE Grand Est, décembre 2021

Chaque année, la méthode et les indicateurs utilisés pour répartir l'enveloppe régionale entre les départements visent à équilibrer les montants alloués aux départements. Sur la période 2018-2021, le Bas-Rhin, département le plus peuplé de la région, a bénéficié d'une enveloppe 2,1 fois supérieure à la celle de la Haute-Marne, le département le moins peuplé, alors qu'il compte 6,6 fois plus d'habitants. Le département de la Moselle cumule l'enveloppe la plus conséquente avec 36,1 M€ de DSIL classique, l'Aube bénéficiant de la plus petite enveloppe avec 11,9 M€ sur cette même période.

Le nombre de projets cofinancés par la DSIL varie fortement entre les départements. La Meurthe-et-Moselle ayant financé 4 fois plus d'opérations que la Haute-Marne (241 contre 59). Cette variation ne dépend pas seulement de la taille de l'enveloppe départementale, le coût des projets retenus et le montant du financement par la DSIL conditionnent également sa consommation. Pour une enveloppe comparable, la Haute-Marne a financé 1,8 fois de plus de projets que l'Aube pour un montant d'investissement total équivalent (65,4 M€ et 69,6 M€).

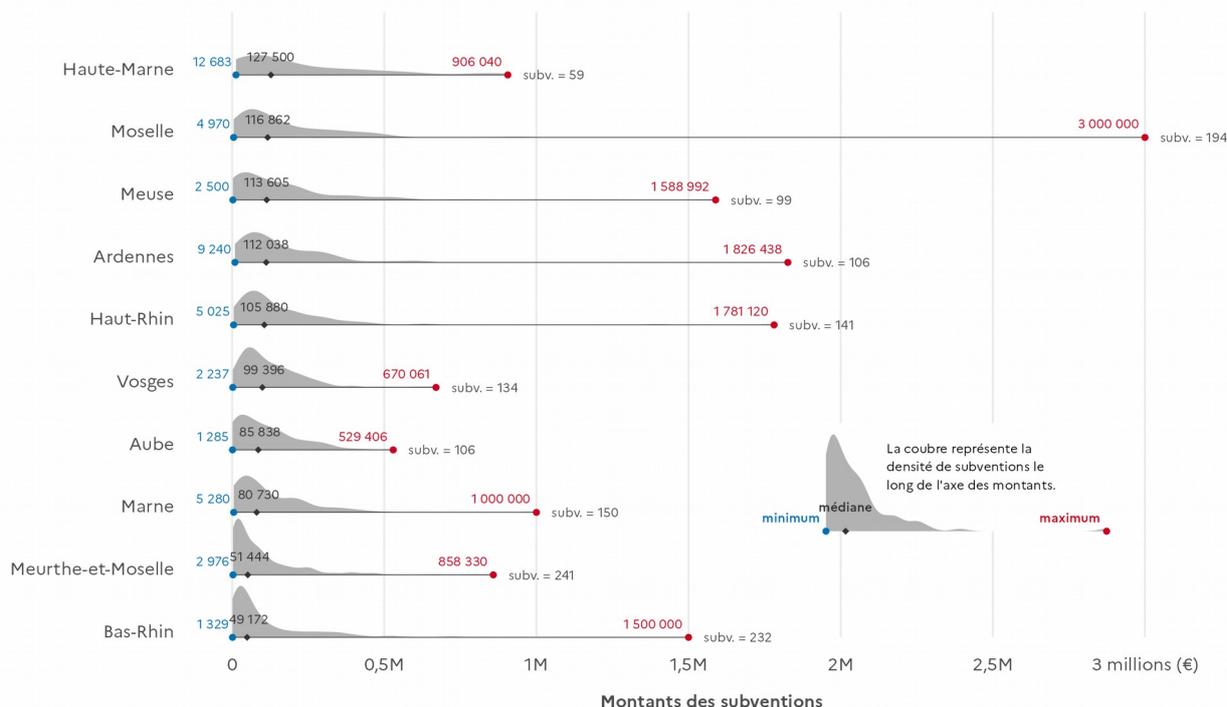
En 4 ans, dans le Bas-Rhin 27,2 M€ de DSIL ont contribué au financement de 232 projets représentant un investissement total de 165,2 M€, soit le plus élevé des 10 départements. L'investissement total levé par la DSIL varie entre les départements. Toutefois, le rapport entre la plus petite et la plus grande enveloppe départementale est plus important (3 fois) que ce même écart entre l'investissement total (2,5 fois).

Ce constat démontre ainsi des différences de stratégie d'emploi de la DSIL selon les départements du Grand Est. Ces différences de stratégies sont également visibles dans la figure suivante.

1.3. Des subventions et des projets de toutes tailles, dans tous les départements

Le montant médian de subvention de la DSIL classique varie fortement entre les départements

De 2018 à 2021, les montants des subventions attribuées dans le cadre de la DSIL classique varient fortement entre et dans les départements. Le montant médian (la moitié des subventions est inférieure, l'autre est supérieure) dans la Meuse est plus de 2 fois supérieur à celui du Bas-Rhin. Cette variation s'explique par la nature et le coût des projets financés.



Source : SGARE Grand Est • SGARE Grand Est, décembre 2021

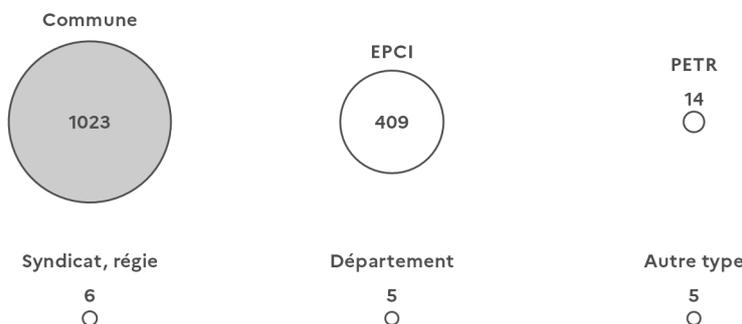
La DSIL a permis le financement d'opérations d'envergure très diverses. Dans la Haute-Marne, qui dispose de la deuxième plus petite enveloppe, le montant médian des subventions attribuées est le plus élevé : une subvention d'au moins 127 500 € a été attribuée à la moitié des projets soutenus. Ce montant est, à titre d'exemple, 2,6 fois plus élevé que le montant médian de subvention proposé dans le Bas-Rhin (49 172 €). Ce département est le seul à n'avoir proposé aucune subvention inférieure à 10 000 €.

Le montant maximum de subvention attribué à une opération varie de 529 k€ (dans l'Aube) à 3M€ (en Moselle), cette dernière subvention, attribuée en 2018 à la métropole de Metz, visait à financer des aménagements liés à la mobilité douce, aux transports collectifs et des aménagements paysagers dans le cadre de la ZAC Logistique du plateau de Frescaty.

1.4. La DSIL classique soutient massivement les projets portés par les communes

La DSIL classique soutient massivement les projets portés par les communes

Nombre de subventions de la DSIL classique attribuées par type de bénéficiaire.
Pour la région Grand Est de 2018 à 2021.



Source : SGARE Grand Est • SGARE Grand Est, décembre 2021

Conformément à sa vocation, **70 % des financements DSIL classique** bénéficient aux **communes** (1023 opérations sur 1462) et **28 %** aux **EPCI**. Quelques projets sont en outre portés par des regroupements d'EPCI (PETR) et plus rarement d'autres types de structures (aéroport, agence d'urbanisme, école supérieure, ...).

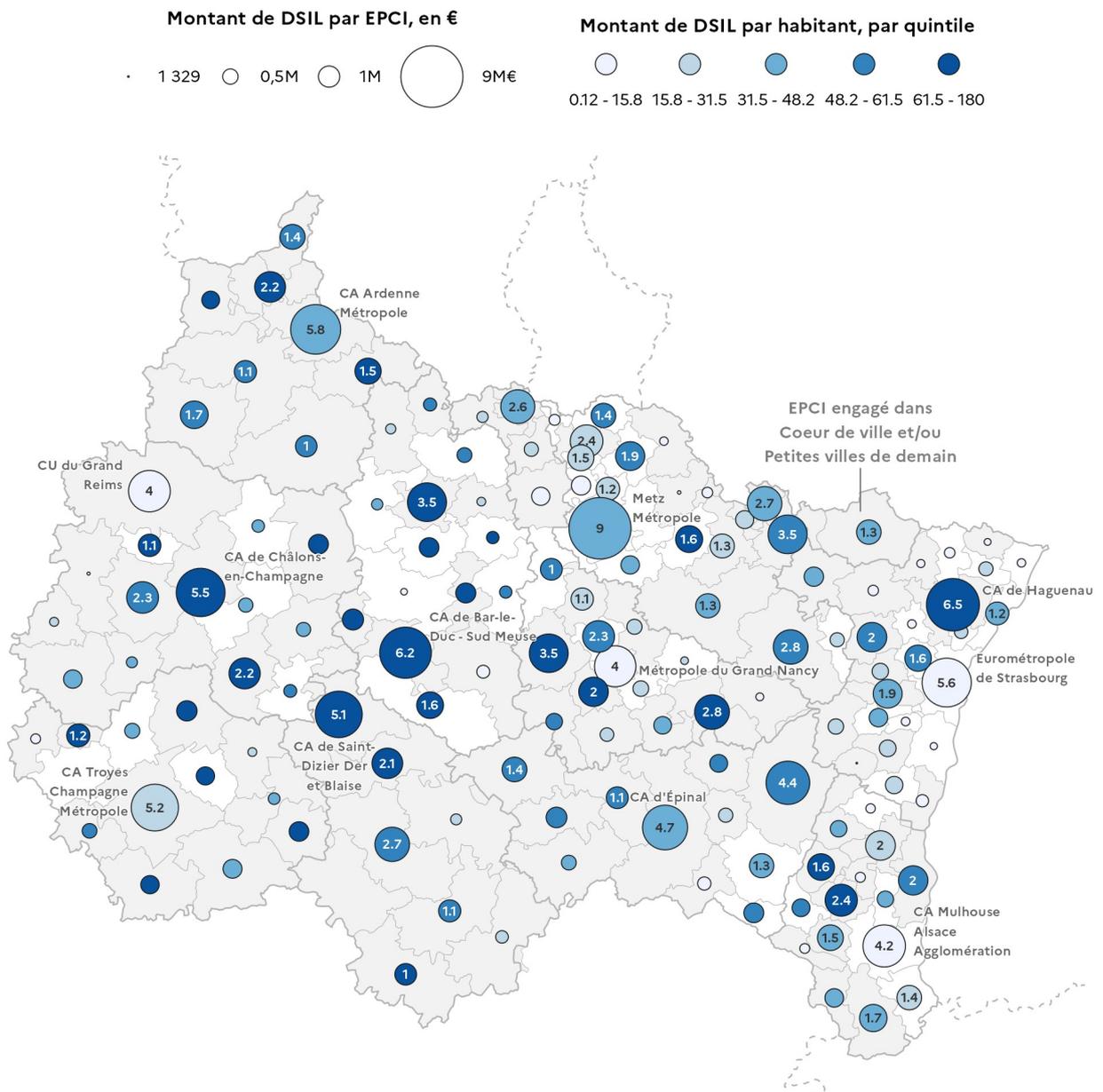
1.5. La DSIL classique et l'objectif de cohésion : une forte redistribution par habitant dans plusieurs EPCI

En totalisant à l'échelle intercommunale les subventions attribuées aux EPCI et aux communes (carte page 11), on observe que la quasi-totalité des territoires ont bénéficié de la DSIL (145 sur 149), dans des proportions toutefois très inégales. Les métropoles et les principales communautés d'agglomération cumulent généralement les montants les plus élevés. Seuls les territoires de 4 communautés de communes ne comptent aucun projet porté par l'EPCI ou l'une de ses communes : la CC de l'Orvin et de l'Ardusson (Aube), la CC Haut Chemin-Pays de Pange (Moselle), la CC des Trois Forêts (Haute-Marne) et la CC du Val d'Argent (Haut-Rhin).

Si la métropole de Metz a disposé du plus gros montant sur la période 2018-2021 (9M€), les communautés d'agglomération de Châlons-en-Champagne (Marne), de Saint-Dizier (Haute-Marne), de Bar-le-Duc (Meuse) et de Haguenau (Bas-Rhin) ont bénéficié de subventions parmi les plus élevées rapportées à leur nombre d'habitants.

La DSIL classique et l'objectif de cohésion : une forte redistribution par habitant dans plusieurs EPCI

La carte totalise par EPCI le montant des subventions de la DSIL classique attribuées aux EPCI et leurs communes de 2018 à 2021. Les EPCI et les communes sont les principaux bénéficiaires de la DSIL. En 4 ans, 195,5 millions d'euros de DSIL ont financé leurs projets. Pour mesurer l'effet péréquateur de l'allocation des subventions, les montants de DSIL par EPCI sont rapportés à leur population. Les EPCI grisés comptent des communes engagées dans les programmes Action coeur de ville ou Petites villes de demain.



Source : SGARE Grand Est • Géométries : IGN • SGARE Grand Est, décembre 2021

2. La DSIL Relance

À retenir

728

Nombre de subventions attribuées en 2 ans (2020-2021)

88,28M€

Montant total des subventions

34,4%

Taux de contribution moyen au financement des projets

La DSIL Relance en 2020 et 2021 dans les départements du Grand Est

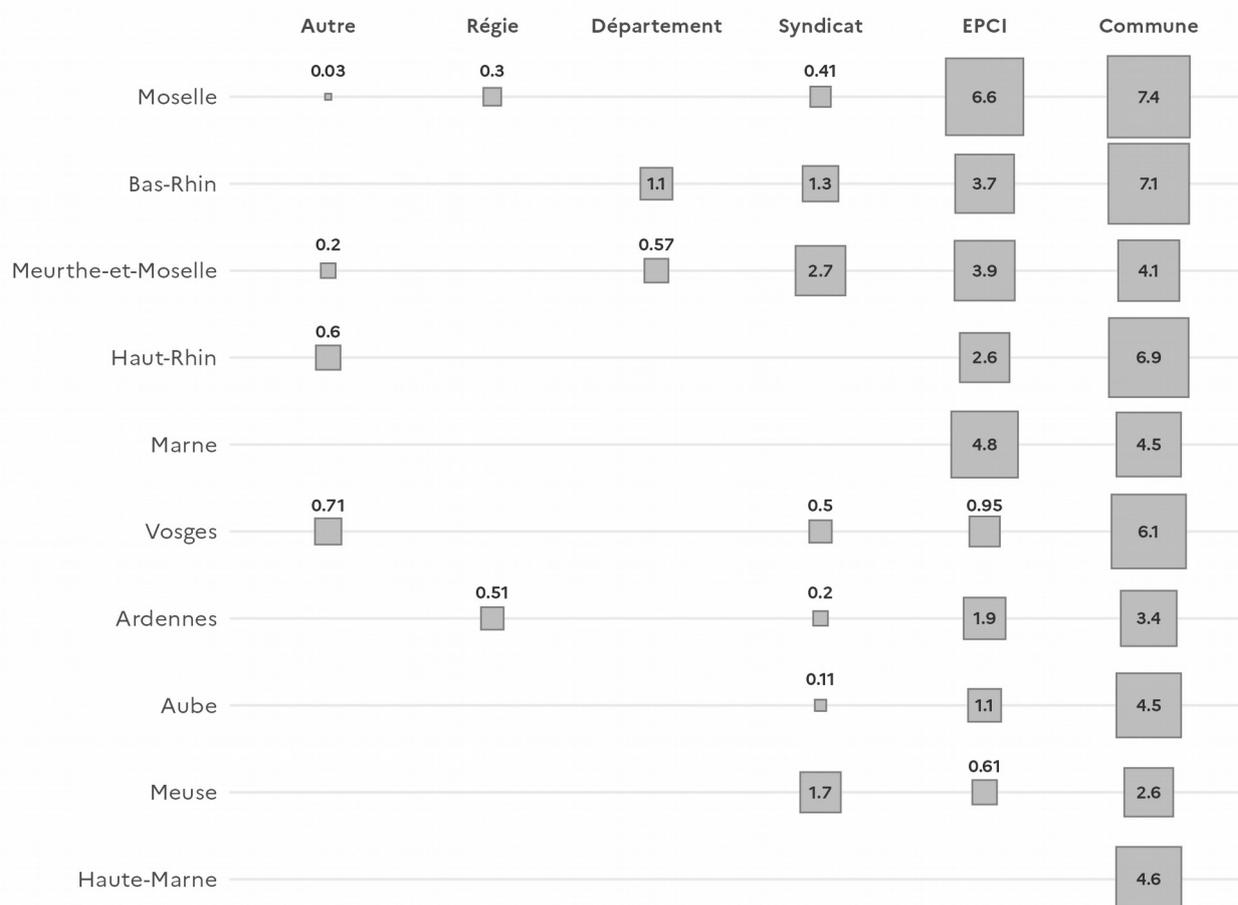
	Enveloppe DSIL	Projets	Subvention moyenne	Coût total des projets	Coût moyen	Taux d'aide moyen
Moselle	14 698 958€	142	103 514€	46 731 779€	329 097€	38.6%
Bas-Rhin	13 268 743	124	107 006	79 171 074	638 476	33.2
Meurthe-et-Moselle	11 405 081	60	190 085	50 818 241	846 971	32.3
Haut-Rhin	10 186 613	85	119 843	52 979 541	623 289	32.9
Marne	9 338 759	62	150 625	46 438 413	749 007	32.2
Vosges	8 206 269	47	174 601	35 592 915	757 296	33.2
Ardennes	5 912 964	60	98 549	21 292 319	354 872	37.7
Aube	5 769 485	89	64 826	28 112 037	315 866	29.2
Meuse	4 891 675	20	244 584	19 222 725	961 136	30.0
Haute-Marne	4 601 727	39	117 993	11 692 168	299 799	43.1
Grand Est	88 280 274	728	121 264	392 051 213	538 532	34.4

SGARE Grand Est, décembre 2021 • Source : SGARE Grand Est

2.1. La DSIL Relance : 50,8 M€ engagés dans le Grand-Est pour financer les projets des communes

La DSIL Relance : 50,8 millions d'euros engagés dans le Grand Est pour financer les projets des communes

Montants de DSIL Relance 2020-2021 engagés par département et par type de bénéficiaire, arrondis en millions d'euros.



Source : SGARE Grand Est • SGARE Grand Est, décembre 2021

Dans le cadre du plan France Relance, la région Grand Est a disposé d'un montant total de **88,28 M€** de DSIL exceptionnelle sur la période 2020-2021. Il apparaît que 50,8 M€, soit près de 60 % des crédits, ont bénéficié aux projets portés par les communes de la région. Les projets portés par les EPCI ont bénéficié de plus de 26M€ de crédits, soit 30 % de la somme globale.

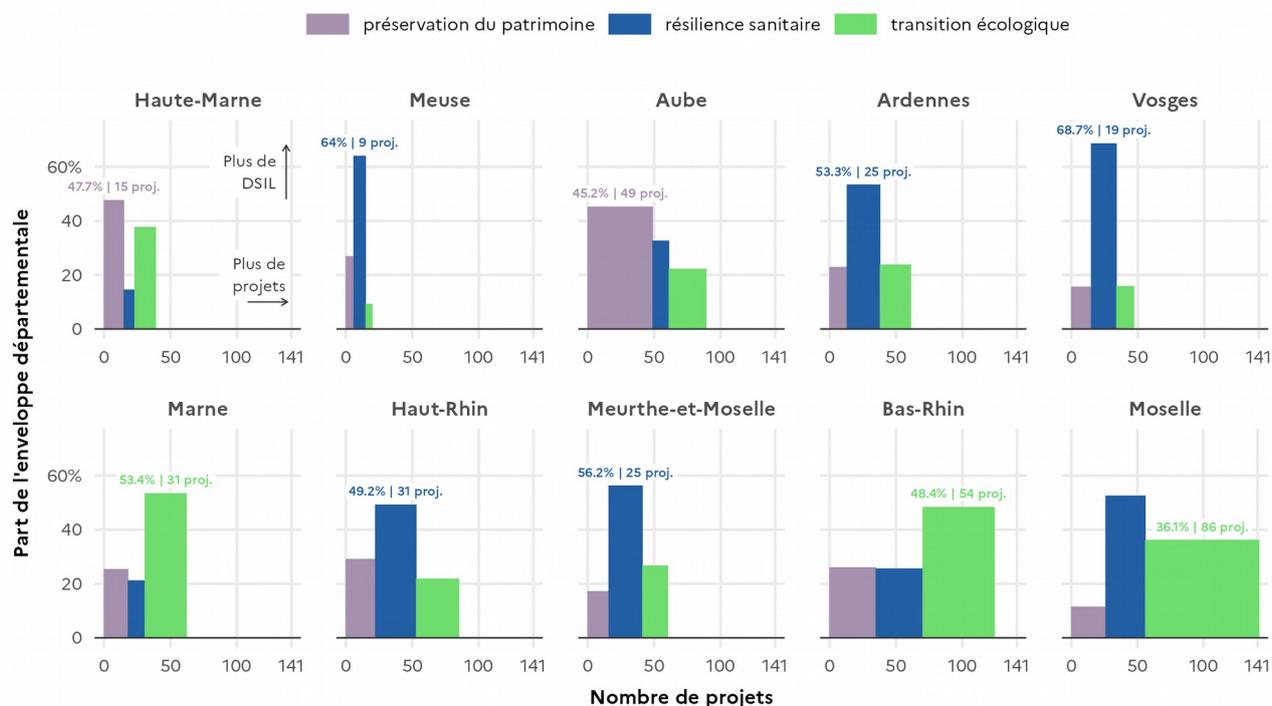
Cette logique de répartition est similaire dans tous les départements, à l'exception de la Marne où les EPCI ont davantage bénéficié des crédits DSIL relance par rapports aux communes.

La répartition des montants de subventions entre les types de bénéficiaires est à la fois plus diversifiée et plus homogène en Meurthe-et-Moselle. Les subventions DSIL relance en Haute-Marne ont quant à elles bénéficié exclusivement aux communes du département.

2.2. Les thématiques prioritaires de la DSIL relance

Dans 6 départements, une part majoritaire de la DSIL relance a financé des projets de résilience sanitaire

Les subventions de la DSIL relance 2020-2021 sont réparties par département et en fonction des 3 thématiques prioritaires. La hauteur des barres représente la part de l'enveloppe DSIL relance engagée dans le département. La largeur des barres représente le nombre de projets financés. Les départements sont ordonnés en ligne en fonction de leur enveloppe de DSIL Relance, de la plus petite (Haute-Marne) à la plus grande enveloppe (Moselle).



Source : SGARE Grand Est • SGARE Grand Est, décembre 2021

Une large part de l'enveloppe DSIL Relance a été engagée au titre de la résilience sanitaire. 6 départements (Haute-Marne, Ardennes, Vosges, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle et Moselle) ont consacré à cette thématique de 49,2 à 68,7 % de leur enveloppe pour un volume de projets variant de 10 à 31.

Si la part de l'enveloppe départementale recouvrant le volet transition écologique est en moyenne moins importante que celle consacrée à la résilience sanitaire, le volume de projets concernés est parfois plus important (par exemple 86 projets pour la Moselle, 54 pour le Bas-Rhin, 33 pour le Haut-Rhin).

À l'échelle régionale, l'enveloppe de 88,28 M€ s'est répartie comme suit sur 2020-2021, selon les 3 thématiques citées :

- Résilience sanitaire : 39 018 905 € soit 44,2 %
- Transition Écologique : 28 086 858 € soit 31,8 %
- Préservation du patrimoine : 21 174 511 € soit 24 %

3. La DSIL rénovation

À retenir

543

Nombre de subventions attribuées en 2 ans (2020-2021)

59,8M€

Montant total des subventions

38%

Taux de contribution moyen au financement des projets

La DSIL Rénovation des bâtiments des communes dans les départements du Grand Est, en 2021

	Enveloppe DSIL	Projets	Subvention moyenne	Coût total des projets	Coût moyen	Taux d'aide moyen
Moselle	10 402 897€	109	95 439€	23 630 834€	216 797€	44.2%
Bas-Rhin	9 450 440	91	103 851	44 618 599	490 314	34.0
Meurthe-et-Moselle	7 720 686	76	101 588	23 801 305	313 175	33.6
Haut-Rhin	6 586 075	32	205 815	21 654 718	676 710	32.0
Marne	6 412 490	74	86 655	15 712 338	212 329	38.4
Vosges	4 795 040	44	108 978	12 916 332	293 553	38.6
Aube	4 044 771	48	84 266	14 464 043	301 334	35.6
Ardennes	3 844 038	21	183 049	8 337 024	397 001	40.7
Meuse	3 713 244	19	195 434	8 359 121	439 954	42.8
Haute-Marne	2 906 084	29	100 210	9 368 451	323 050	41.4
Grand Est	59 875 765	543	110 268	182 862 765	336 764	38.0

SGARE Grand Est, décembre 2021 • Source : SGARE Grand Est

Si la DSIL rénovation a permis de financer dans certains départements un faible volume de projets de grande ampleur, elle a également pu dans d'autres départements financer davantage de projets d'un coût plus faible.

À titre d'exemple, dans le Haut-Rhin, 32 projets (d'un coût moyen de 676 710 €) ont été soutenus alors que dans la Marne 74 projets (d'un coût moyen de 212 329 €) ont été soutenus. Au niveau régional le taux moyen d'aide au financement des projets s'élève à 38 % et varie de 32 % (Haut-Rhin) à 44,2 % (Moselle). La DSIL relance a donc contribué en moyenne au financement d'au moins un tiers des projets. La contribution moyenne de la DSIL dépasse 40 % dans 4 départements : Moselle, Ardennes, Meuse et Haute-Marne. Le montant moyen d'une subvention variant de 84 266 € dans l'Aube à 205 815 € dans le Haut-Rhin.

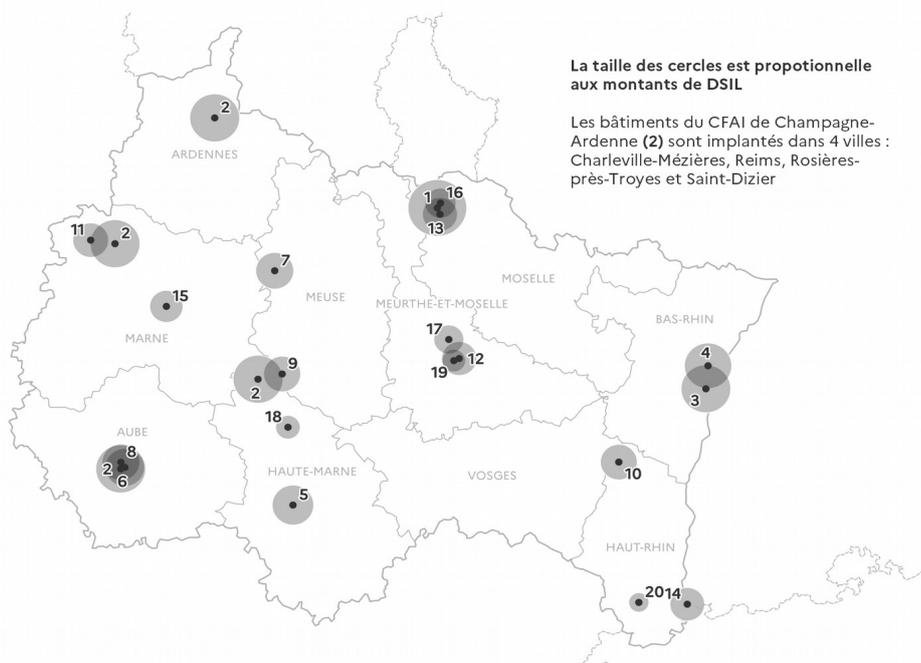
Focus sur les principaux projets ayant bénéficié d'un financement au titre de la DSIL Rénovation

Sur les 20 projets ayant bénéficié des financements les plus importants au titre de la DSIL rénovation (carte page 17), 9 concernent des bâtiments scolaires ou éducatifs, représentant une part importante de la consommation d'énergie des collectivités. La majorité des 20 projets recouvrent des opérations de réhabilitation immobilière ou de rénovation énergétique de bâtiments communaux.

Sur les 543 opérations ayant bénéficié d'un financement, 147 (soit 27 %) ont toutefois bénéficié d'un financement inférieur ou égal à 20 000 € au titre de la DSIL rénovation et recouvraient par exemple des changements d'huisseries, de menuiseries, de systèmes d'éclairage, de chauffage ou encore d'isolation.

Les 20 projets qui ont le plus bénéficié de la DSIL exceptionnelle dédiée à la rénovation

543 projets ont bénéficié d'un financement de la DSIL exceptionnelle déployée en 2021 pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Les 20 projets ayant bénéficié des subventions les plus élevées totalisent 18 millions d'euros de DSIL, soit 30% de l'enveloppe régionale.



n°	Bénéficiaire	Description du projet	Coût du projet	Montant de DSIL
1	CA Portes de France-Thionville	Réaménagement d'un centre technique communautaire (activités environnementales de la CA)	4 478 919	2 239 459
2	Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie de Champagne-Ardenne	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments du Centre de formation des Apprentis (CFAI de Champagne-Ardenne)	2 406 497	1 515 188
3	Eurométropole de Strasbourg	Restructuration partielle et remise à niveau patrimoniale et énergétique de l'International Space University (ISU)	4 744 089	1 500 000
4	Bischheim	Réhabilitation et rénovation de l'école At Home	10 572 181	1 340 314
5	Chaumont	Reconstruction des écoles Prévert et Pillon	4 000 000	1 008 343
6	Saint-Julien-les-Villas	Réhabilitation du gymnase Fernand Ganne	4 493 940	900 000
7	CC Argonne-Meuse	Rénovation et extension du Complexe sportif de Clermont en Argonne – Tranche 2	2 145 304	845 679
8	Troyes	Réhabilitation de l'ancien Hôtel des Bas Trévois	2 784 860	835 458
9	Rupt-aux-Nonains	Rénovation d'un bâtiment afin d'y créer 3 logements et d'y intégrer l'agence postale	1 216 664	805 300
10	Sainte-Marie-aux-Mines	Rénovation énergétique de l'école primaire Aalberg	2 543 356	798 774
11	Gueux	Travaux de rénovation thermique (gymnase et 2 écoles)	1 889 224	755 690
12	Saint-Max	Rénovation et extension de l'Hôtel de Ville	1 840 100	736 040
13	Florange	Restructuration et rénovation du centre culturel "La Passerelle" et du centre social "La Moisson"	1 712 500	724 188
14	Saint-Louis	Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de l'école élémentaire Widemann	1 792 370	716 948
15	Châlons-en-Champagne	Création d'un réseau de chaleur – 2ème tranche	932 915	671 053
16	Thionville	Remplacement des menuiseries de la mairie centrale et ravalement des façades	1 217 143	608 572
17	Custines	Restructuration, extension et amélioration thermique du foyer Maurice Haas	1 317 761	581 555
18	Joinville	Isolation de la salle des fêtes	1 223 760	489 504
19	Métropole du Grand Nancy	Remplacement des Centrales de traitement d'air du Conservatoire de musique	1 200 000	480 000
20	Altkirch	Transformation de l'ancienne école maternelle « les tilleuls » en pôle de services	1 554 656	466 397

Sources :

Les données financières des quatre années de DSIL (2018, 2019, 2020, 2021) pour le Grand Est sont extraites des tableaux de programmation annuelle tenus par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE) de la Préfecture de la région Grand Est. Elles sont complétées par les données de population issues de recensement de population 2018 (INSEE).

Bilan réalisé par :

Julien GUERARD

Chargé d'étude au sein du Service d'Études, d'Évaluation et de Propective du SGARE
julien.guerard@grand-est.gouv.fr

Rémy SANCHEZ

Chargé de mission service au public et cohésion des territoires – SGARE Grand Est
remy.sanchez@grand-est.gouv.fr

Sophie HAMELIN

Chargée de suivi – SGARE Grand Est
sophie.hamelin@grand-est.gouv.fr